

**Intervention sur le vœu proposé par le groupe des élu-es communistes et partenaires pour garantir la mixité sociale, l'accès et le maintien en logement social et pour une véritable politique de service public et universel du logement.**

Monsieur le Maire, Cher-es collègues,

Le droit au logement est sans aucun doute après la bataille contre le chômage, le plus important combat à mener pour remettre la justice sociale au cœur de notre société, basée sur l'équité.

D'aucun à la lecture du vœu présenté par votre groupe politique aurait pu vous opposer qu'en exigeant la suppression du surloyer, vous cherchez à privilégier les classes moyennes au détriment d'une population plus démunie.

Nous ne nous engagerons pas sur ce terrain car notre propre mouvement politique est attaché à la mixité sociale, garante du vivre ensemble que nous voulons promouvoir pour Ivry.

Néanmoins, en vous attaquant de manière frontale au supplément de loyer de solidarité, vous proposez une vision binaire de ce dispositif : ceux qui se prononceraient pour son abrogation seraient les hérauts de la mixité sociale tandis que celles et ceux qui défendraient son maintien entretiendraient la ghettoïsation de l'habitat social.

Cette vision dualiste que vous proposez est erronée car elle ne rend pas compte de la diversité et la complexité des situations.

Le mécanisme de surloyer permet en effet de garantir l'équité d'accès à un logement social des différentes catégories de la population.

Il s'agit, non pas de sanctionner ou d'exclure, mais d'inciter les locataires dépassant les plafonds de + de 20% pendant au moins 2 années consécutives à arbitrer entre se maintenir dans le parc social ou déménager dans le parc privé. Sachant que s'ils partent, ils libèrent un logement (souvent un grand logement) pour un des nombreux demandeurs en attente (parfois reconnus prioritaires DALO depuis des années).

Le véritable problème, c'est que la droite, peu intéressée par la question du logement social lorsqu'elle était au pouvoir, a laissé filer le déficit de logements sociaux neufs par rapport au nombre de demandes qui ne cessait d'augmenter. D'où une tension extrême aujourd'hui entre la demande et le parc de logements sociaux disponibles.

Le participation au gouvernement de Cécile Duflot en tant que ministre de l'égalité des territoires et de logement a précisément pour but de renverser ces tendances car nous ne pourrions sortir de la crise du logement que par le haut, grâce à une politique volontariste, et en mettant tout en œuvre pour que l'objectif de 500 000 logements neufs par an, dont 150 000 logements sociaux, soit atteint le plus rapidement possible.

L'annonce d'un plan d'investissement pour le logement par le Président de la République à Alfortville le 21 mars dernier, porte à croire que le changement est bien engagé.

Le fait que nous ne soyons pas sur la même ligne sur le thème du surloyer, ne doit donc pas nous empêcher, en tant que majorité municipale, de nous réjouir ensemble de l'application d'un taux de TVA réduit à 5% pour la construction de logements sociaux. Cette mesure va permettre d'accélérer la construction de nouveaux projets afin d'atteindre l'objectif de 150 000 nouveaux logements sociaux par an.

Par ailleurs ces arbitrages en faveur à la politique du logement prônée par EELV ont démontré à ceux qui en doutaient, l'utilité de la présence des écologistes dans le gouvernement.

Nous sommes conscients qu'il s'agit d'une première étape dans la lutte contre le mal-logement, mais la loi « Duflot 2" annoncée pour l'été 2013 sera l'occasion d'aller plus loin sur de nombreux sujets (TVA réduite sur les travaux énergétiques, encadrement des loyers, garantie universelle des risques locatifs, lutte contre les expulsions locatives, protection des locataires face aux abus...).

Pour l'heure, nous considérons que le surloyer permet, s'il est utilisé finement, de garantir un équilibre entre le droit au logement des ménages en attente et le droit au maintien dans les lieux des ménages qui sont déjà dans le parc social.

Nous votons donc contre ce vœu.